

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2017

MAIRIE DE ROCHE

L'an deux mil dix-sept, le 27 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 20 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

Présents :

Bernard COCHARD - Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Christine NAQUIN - Jean-Paul BOIS - Monique PACCALLIER - Marcel NICOLIER - Joël HELIER - Catherine PILLOIX - Bernard GUILLARME - Véronique CHARDON - Pierre SIMIAN - Aurélie VERNAY -- Hélène BAFFERT - Christine CANTET MEUNIER - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Audrey ANTOUARD donne pouvoir à Evelyne VAILLANT

Chrystel LITZLER donne pouvoir à Aurélie VERNAY

Pierre-Alain KENT donne pouvoir à Hélène BAFFERT

Absents excusés :

Monsieur Bernard GUILLARME est désigné secrétaire de séance.

QUART D'HEURE D'EXPRESSION PUBLIQUE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2017

Chrystel LITZLER souhaite faire une remarque concernant le compte rendu du dernier conseil municipal. Elle n'est pas contre le projet pour la partie entretien du bâtiment de la mairie.

Par contre, le montant lui paraît trop élevé pour la rénovation des bureaux. D'autres priorités telles que les structures sportives et routes à Roche qui se dégradent lui paraissent prioritaires.

Elle a évoqué la construction d'un gymnase car si un montant aussi important devait être engagé, il se devrait être pour l'usage des Rochois.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance du 27 janvier 2017.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2017 02 7 : Budget communal 2016 – Approbation du compte administratif

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu les articles L 1612-12, L1612-13, L1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016 02 11 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération n° 2016 04 25 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2016 05 32 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n° 2016 12 71 approuvant la décision modificative n°3,

Le résultat de clôture est le suivant :

Section Fonctionnement en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	1 291 967.61 €	Dépenses	671 252.40 €
Recettes	1 399 807.10 €	Recettes	341 198.94 €
Résultat global excédentaire de	107 839.49 €	Soit un résultat déficitaire de	330 053.46 €
Soit un résultat excédentaire de 107 839.49 € auquel il faut rajouter l'excédent 2015 reporté de 207 564.44 €		Soit un résultat déficitaire de 330 053.46 € Auquel il faut rajouter le résultat excédentaire de 2015 de 501 665.54 € et ajouter l'excédent de fonctionnement 2015 affecté de 100 000 €	
Le résultat global est excédentaire de : 315 403.93 €		Le résultat global est excédentaire de : 271 612.08 €	

Le résultat global des deux sections se solde par un **excédent de 587 016.01 €**

Le Maire ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**

le compte administratif 2016 de la commune tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Délibération n° 2017 02 8 : Budget communal 2016 – Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Rapporteur : Bernard Cochard

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adopter le compte de gestion Communal 2016 établi par le receveur municipal et qui doit être strictement conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que les écritures du compte de gestion dressé par le receveur sont conformes à celles du compte administratif,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Délibération n° 2017 02 9 : Budget communal 2016 - Affectation du résultat.

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu la délibération précédente du vote du compte administratif 2016, il est exposé qu'un résultat excédentaire de **315 403.93 €** est ressorti de la section « fonctionnement ».

Le maire précise que par rapport à l'exercice 2016, il propose de réduire le montant laissé en fonctionnement car moins d'entretien de voirie est prévu et plus d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** l'excédent de la façon suivante :

Section « fonctionnement », Chapitre 002, excédent antérieurs reportés : 165 403.93 €

Section Investissement, Chapitre 1068, excédent de fonctionnement : 150 000.00 €

Délibération n° 2017 02 10 : Budget Assainissement 2016– Approbation du compte administratif

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu les articles L 1612-12, L1612-13, L1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2016 02 12 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Le résultat de clôture est le suivant :

Section d'exploitation en euros		Section investissement en euros	
Dépenses	181 965.94 €	Dépenses	45 715.31 €
Recettes	283 230.36 €	Recettes	102 802.66 €
Résultat global excédentaire de :	101 264.42 €	soit un résultat excédentaire de :	57 087.35 €
Auquel il faut rajouter le résultat antérieur excédentaire de :	21 377.97 €	auquel il faut rajouter le résultat excédentaire 2015 de :	123 984.30 €
le résultat global est excédentaire de : 122 642.39 €		le résultat global est excédentaire de : 181 071.65 €	

Le résultat global des deux sections se solde par un excédent de **303 714.04 €**

Le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE**

le compte administratif 2016 du budget assainissement tel qu'il a été présenté ci-dessus.

Délibération n° 2017 02 11 : Budget Assainissement 2016– Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Rapporteur : Bernard Cochard

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'adopter le compte de gestion Assainissement 2016 établi par le receveur municipal et qui doit être strictement conforme au compte administratif.

Considérant que les écritures du compte de gestion dressé par le receveur sont conformes à celles du compte administratif,

Considérant que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Délibération n° 2017 02 12 : Budget Assainissement 2016– Affectation du résultat

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu la délibération précédente du vote du compte administratif 2016, il est exposé qu'un résultat excédentaire de 122 642.39 € est ressorti de la section « fonctionnement ».

Le Maire explique qu'il est nécessaire de laisser le maximum en fonctionnement afin de pouvoir financer l'amortissement des travaux dans les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** l'excédent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, Chapitre 002, excédent antérieur reporté : 97 642.39 €

Section Investissement, Chapitre 1068, excédent de fonctionnement : 25 000.00 €

Délibération n° 2017 02 13 : Vote des 3 taxes pour l'exercice 2017

Rapporteur : Bernard Cochard

Il est présenté, ci-dessous, le taux des 3 taxes concernant les impôts de l'année 2017,

Il est précisé que la taxe professionnelle est désormais perçue par la CCCND (Communauté Communes Collines Nord Dauphiné) et est reversée sous forme de compensation

Malgré la diminution des aides de l'Etat, il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017, soit :

Taux de la taxe d'habitation : 12.78 %
Taux de la taxe foncière bâti : 22.70 %
Taux de la taxe foncière non bâti : 53.94 %

Aurélien VERNAY rajoute que si la DGF (dotation globale de fonctionnement) des communes continue à diminuer, il conviendra de revoir l'investissement des communes.

Christine CANTET – MEUNIER fait remarquer que la redevance assainissement a fortement augmenté en 2016, c'est appréciable pour le contribuable de ne pas augmenter les taux des impôts pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les taux d'imposition 2017 ci-dessus.

Pour information, montant des contributions directes pour l'exercice 2017 :

	Bases 2016	taux 2016	Revenus 2016
Taxe habitation	1 963 000 €	12.78 %	250 871 €
Taxe foncière (bâti)	1 076 000 €	22.70 %	244 252 €
Taxe foncière (non bâti)	79 600	53.94 %	42 936 €
		TOTAL	538 059 €

Délibération n° 2017_02_14 : Budget communal 2017 –Vote du budget

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu la délibération du 24 février 2017 approuvant le compte administratif 2016,
Vu également celle affectant le compte de résultat,

Il est proposé le budget primitif 2017 ci-dessous :

Section fonctionnement en euros		Section Investissement en euros	
Dépenses	1 449 253.93 € dont 133 553.93 € de prélèvement pour la section d'investissement	Dépenses	1 963 420.01 €
Recettes	1 449 253.93 €	Recettes	1 963 420.01 €

Bernard GUILLARME explique qu'il votera contre le budget présenté, même s'il est acceptable sur un plan comptable et équilibré. La nature et les priorités des travaux envisagés l'empêchent de le voter. Les raisons principales sont liées aux travaux.

Concernant le bâtiment de la Mairie, pour des raisons déjà exposées lors d'un conseil précédent, il est opposé à ce projet. Pour un budget de 800 000 € TTC, il demande pourquoi une seule consultation a été réalisée et pourquoi une telle confiance à un seul bureau d'étude ?

De plus, pour les travaux, il est favorable à la sous-traitance plutôt qu'à la réalisation par les services techniques notamment pour le fauchage de l'ambroisie. L'achat de matériel lui paraît aussi excessif et non justifié.

Globalement, il estime que les choix faits et la réalisation des travaux ne correspondent pas à sa vision de l'intérêt des rochois et à une bonne gestion financière des sommes engagées.

Concernant le réaménagement de la mairie, Bernard COCHARD répond qu'une consultation a été lancée en 2015 mais n'a pas abouti. Un diagnostic et une étude chiffrée ont été confiés au cabinet Archicube. Pour la suite du projet, une nouvelle consultation est nécessaire.

Bernard COCHARD rajoute que l'acquisition du matériel a été faite afin de remplacer celui qui a été volé en fin d'année dernière, et qui a été remboursé par l'assurance.

Le seul investissement nouveau pour 2017 concerne l'acquisition d'un broyeur.

Auréli VERNAY constate que beaucoup d'investissement sont faits dans du matériel avec un tracteur en 2016, un broyeur cette année. Elle s'interroge si la commune a le personnel nécessaire pour effectuer ces travaux et si à terme, il n'y aura pas un manquement dans l'entretien des espaces publics. Elle conseille de sous-traiter.

Pierre SIMIAN répond que sur la commune il y a peu d'entreprises pour gérer l'ambroisie. En 2016, les entreprises n'ont pas pu assurer cette mission dans les délais. Pour cette année, il convient de changer de méthode afin de traiter le problème en interne.

Marcel NICOLIER précise que le broyage représente 70 heures de travail par an et que du temps sera libéré, l'urgence étant de traiter l'ambroisie.

Joël HELIER fait remarquer que la commune sera sollicitée par la population si aucune action n'est menée contre l'ambroisie. La commune doit donc montrer l'exemple.

Bernard GUILLARME espère que cette solution fonctionnera.

Auréli VERNAY votera aussi contre le budget car les travaux de rénovation et de réaménagement de la mairie ne sont pas prioritaires à ses yeux et n'apportent aucune valeur ajoutée à la population, et de plus l'enveloppe passe de 600 000 à 800 000 €. Il est nécessaire de faire réaliser une autre étude par un autre architecte.

Il y a d'autres priorités comme la sécurité des routes.

Elle constate qu'il manque un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la commune et de la mutualisation des travaux avec la CCCND ou le Syndicat des eaux.

De plus, contracter un emprunt de 1 000 000 € engage la commune sur plusieurs années.

Bernard COCHARD répond que d'une part, les sommes de 600 000 à 800 000 € (arrondies) correspondent au HT et TTC et d'autre part que les investissements sont prévus jusqu'à la fin du mandat et ils concernent essentiellement l'aménagement du centre village, de la mairie, la réalisation de chemins piétons et de parkings et la sécurisation des carrefours.

Christine NAQUIN est contre le budget présenté car l'investissement de la mairie lui paraît excessif et pas prioritaire.

Monique PACCALLIER se prononce également contre le réaménagement de la mairie donc contre le budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 6 contre (Jacques MILLIAT, Christine NAQUIN, Monique PACCALLIER, Bernard GUILLARME, Auréli VERNAY et Chrystel LITZLER)

- **ADOpte** le budget primitif 2017

Délibération n° 2017_02_15 : Budget assainissement 2017 - Vote du budget

Rapporteur : Bernard Cochard

Vu la délibération du 24 février 2017 approuvant le compte administratif 2016,
Vu également celle affectant le compte de résultat,

Il est proposé le budget primitif 2017 ci-dessous :

Section exploitation en euros		Section Investissement en euros	
Dépenses	263 036.95 €	Dépenses	392 190.19 €
Recettes	263 036.95 €	Recettes	392 190.19 €

Pierre SIMIAN demande quelles seront les dépenses d'investissement.

Le maire répond qu'elles correspondent aux travaux pour les Girauds et pour la route de Buclas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2017

Délibération n° 2017 02 16 : Sollicitation de l'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Rapporteur : Bernard Cochard

Les diverses réglementations sur l'eau ont donné la compétence de l'assainissement non collectif aux communes.

La commune a choisi, par le biais d'un marché, de confier la gestion des contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif (fosses septiques, ...) à la SEMIDAO à compter de janvier 2014 et ce pour 4 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, la SEMIDAO a contrôlé près de 300 installations sur la commune.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport classant les installations en plusieurs catégories :

- Non Conformes avec impact sur l'environnement et la santé,
- Non conformes avec peu de nuisances
- Conformes

Ce diagnostic communal a permis d'identifier une quinzaine d'installations non conformes avec impact sur l'environnement et la santé. Les administrés concernés doivent réaliser des travaux de réhabilitation dans les 4 ans.

La commune peut leur permettre d'avoir une subvention de la part de l'Agence de l'Eau, à condition que la commune soit « porteuse » d'un dossier groupant plusieurs demandes de réhabilitation. La commune devient alors l'interlocuteur de l'Agence de l'eau tant sur le point administratif que financier.

Lors de sa séance du 29 janvier 2016, l'ensemble de l'équipe municipale a donné, à l'unanimité, un accord de principe, concernant l'étude, la réalisation et l'animation d'un dossier de réhabilitation auprès de l'Agence de l'Eau.

Les administrés concernés par une réhabilitation de leur dispositif d'assainissement non collectif sous quatre ans, ont été invités par la commission urbanisme à une réunion d'information le 12 décembre 2016 sur la procédure d'élaboration du dossier « Agence de l'Eau ».

A ce jour, une dizaine d'administrés est intéressée par cette démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE** les aides de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif et pour l'animation-coordination, pour l'ensemble du 10ème programme.
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du dossier groupé de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Délibération n° 2017 02 17 : Travaux sur le réseau d'éclairage public - Plan de financement pour la rénovation des luminaires – Tranche 2

Rapporteur : Jacques MILLIAT

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2016, la commune a validé un plan de financement pour la rénovation des luminaires pour la tranche 1.

A ce jour, le SEDI a communiqué une étude pour la rénovation de la 2^{ème} tranche.

Après étude par le SEDI, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 37 835.00 €
- Le montant total des financements externes s'élèvent à 34 548.00 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 252.00 €

La contribution prévisionnelle aux investissements, pour cette opération s'élève à 3 035.00 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation de ces travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 37 835.00 €
 - Financement externes : 34 548.00 €

Contribution prévisionnelle globale : 3 288.00 €
(frais SEDI + contributions aux investissements)

-**PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitue d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 3 035.00 € (avec un paiement en 3 versements : un acompte de 30 %, un acompte de 50 % et le solde)

-**PREND ACTE** de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de 252.00 €

INFORMATIONS DU MAIRE

*Suite à la loi Notre, la CCCND met en place une commission « GEMAPI, eau, assainissement ». Chaque commune devra être représentée. Jacques MILLIAT et Bernard GUILLARME se proposent pour intégrer ce groupe de travail.

*Un projet de convention concernant la police municipale est en cours avec la commune de Villefontaine, un premier chiffrage a été communiqué et un accord devrait rapidement être trouvé.

*Le maire demande un avis de principe aux membres du conseil municipal pour acquérir une parcelle de terrain près de l'école primaire afin de réaliser, chemin des Bersoudières, un trottoir et un parking d'environ 40 places.

Hélène BAFFERT et Georges JOMARD estiment que le prix est trop élevé pour la réalisation d'un parking. De plus, ils déplorent que tout est fait pour l'automobiliste.

Joël HELIER s'interroge sur l'utilité de ce parking.

Christine NAQUIN suggère de faire un cheminement pétition de la résidence SEMCODA jusqu'au village. Bernard COCHARD répond que c'est prévu et qu'il faut saisir l'opportunité pour acquérir la parcelle, il ajoute que vu l'évolution rapide de la population, il faut anticiper l'avenir.

Veronique CHARDON estime que c'est l'occasion de réaliser des parkings près des écoles.

Par 10 voix pour, 1 abstention (Joël HELIER) et 8 contre (Christine NAQUIN, Monique PACCALLIER, Aurélie VERNAY, Chrystel LITZLER, Pierre-Alain KENT, Hélène BAFFERT, Christine CANTET-MEUNIER et Georges JOMARD) donnent un avis favorable pour poursuivre la procédure d'acquisition de la parcelle.

TOUR DE TABLE

Commission Urbanisme – Jacques MILLIAT

*Il propose de faire le recensement des bois communaux afin de vendre certaines coupes de bois. Concernant le lotissement Ganova, il reste 11 lots sur les 16 à vendre et 2 maisons.

Commission personnel communal – périscolaire – jeunesse – Evelyne VAILLANT et Véronique CHARDON

L'inspection académique a fait part d'une éventuelle fermeture de classe au sein de l'école élémentaire pour la rentrée 2017.

Lors du dernier conseil de l'école élémentaire, les familles remercient la mairie pour la mise à disposition de 2 bus pour les sorties piscine et la modification du règlement du restaurant scolaire pour les enfants titulaires d'un PAI.

Le prochain conseil de l'école maternelle aura lieu le 9 mars.

Commission communication – Christine NAQUIN

*Le flash de mars 2017 est terminé.

*Des modifications ont été faites sur le site internet de la commune

*La cérémonie des nouveaux habitants est fixée au 16 juin 2017 à 19 h.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul

Les demandes de subvention aux associations communales seront étudiées lors de la prochaine réunion de la commission le 13 mars.

Commission travaux – Marcel NICOLIER

*Les halls d'entrée des anciennes écoles de St Bonnet et de Fournéat ont été refaits, la Montée St Andrée a été nettoyée, des petits travaux ont été réalisés à l'école maternelle et le délimitage d'accotement de la descente de Chantereau a été fait.

*Marcel NICOLIER et Georges JOMARD travaillent sur un plan de désherbage communal afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, Bernard GUILLARME se propose de rejoindre le groupe de travail.

*Suite à différentes plaintes pour stationnement gênant et répétitif, des interdictions de stationner seront installées à la Tiercerie, rue du Moulin, et chemin des Lavandières.

*Concernant les projets de chemins piétons le long des routes départementales, le département émet un avis et demande des plans précis. N'ayant pas le matériel nécessaire, il y a lieu de faire appel à des bureaux d'études extérieurs, le chiffrage est élevé.

*La sous-commission travaux chargée des projets d'aménagement du centre village, des cheminements piétons se réunira le 7 mars 2017 à 9 h avec comme ordre du jour :

- Point sur le démarrage des travaux aux Girauds et mise en place d'un plan de circulation avec interdiction de stationner rue Gérard Vernay et devant les commerces.
- Projet de trottoir entre le nouveau parking de la mairie et le centre village
- Aménagement chemin des Bersoudières
- Aménagement trottoir route de Bonnefamille

Commission embellissement et illuminations – Joël HELIER

Le nettoyage de printemps est fixé au samedi 25 mars 2017.

Il rajoute que pour lui, c'est son dernier conseil municipal à Roche (déménagement).

Le Maire le remercie pour son investissement et son implication dans le conseil municipal depuis 2008.

CCAS – Catherine PILLOIX

*Le CCAS travaille sur les projets d'une mutuelle. A ce jour, 111 réponses ont été retournées en mairie dont 95 personnes qui sont intéressées par la proposition.

Bernard GUILLARME

Aéroport Lyon St Exupéry

Satoemploi

A ce jour, 156 offres disponibles et 23 rochois ont leur CV sur ce site.

La répartition des postes disponibles est la suivante :

Commerce et services : 36

Manutention, logistique : 25

Escales, compagnies aériennes : 21

Sécurité et sûreté : 7

Hostellerie, restauration : 62

Technique, aéronautique : 5

A noter que le nombre des postes à pourvoir est en constante évolution.

En cas de difficultés d'utilisation du site, pour une aide, un rendez-vous en mairie est possible.

Aide aux associations

Suite à la réunion de choix du 25 janvier dernier, le projet présenté par "la Récré des p'tits loups" a obtenu 900 € de subvention.

Syndicat des Eaux du Brachet

-Suite au projet "Sensibilisation des élèves à la préservation de la ressource en eau", le contact est établi entre le directeur de l'école et le Syndicat des eaux pour étudier les modalités d'une intervention.

- la réunion d'approbation de comptes 2016 et du budget primitif 2017 aura lieu le 29 mars 2017

- Toutes les analyses sur la qualité de l'eau sont disponibles sur le site :

<http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>

Ambroisie

Comme suite à la lettre envoyée à la CCCND, il a été répondu que "La question sera soumise à la commission Environnement et Cadre de Vie".

Or après deux réunions de cette commission en 2017, le sujet n'a pas été abordé.
Il est plus que nécessaire que le thème soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion le 1^{er} mars.
Paroisse
La protection des vitraux de l'Eglise sera réalisée avant le mois de juin. Pour le suivi du mur de soutènement, il reste à définir une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 24 mars 2017 à 20h30 en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.